



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2011

Président : BOUCHEZ M., Maire

PRESENTS : HOCHART D. BERTIN A. CHAUDAUDRA E. SZAT S. MACIAZEK C. FLAMENT A. PAW R. Adjoints – BIELKIN L. BEKAERT P. VANEECKE M.A. HERMEL J.L. WARNEZ M. DEGAND D. JAROSZ S. ABRAHAM J.C. MOLENDRA E. THIRION J.P. HERMAND J. PRZYBOROWSKI B. Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES : – HENOT D. Adjointe et SYS M. Conseillère Municipale ont donné procuration – BUYCK I. Conseillère Municipale

ABSENTS : BOUKHATEB N. BELHAJ M. -MONTEVILLE G.M. FAVIER E. DARCHEVILLE F. VANTOURNHOUDT A. Conseillers Municipaux

SECRETARE: HERMEL JL. Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

1/ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES :

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Remboursement d'un sinistre
- Relevés topographiques pour l'incorporation dans le domaine communal des VRD des Cités Minières Hôpital et Normandie
- Travaux d'aménagement du carrefour Rue Dautricourt
- Fourniture mobilier et outillage pour les services techniques
- Prémption d'un bien sis 18 rue Corneille Desruelles
- Abonnement à diverses publications
- Travaux de mise en sécurité des piétons et de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Convention de location d'exposition
- Convention avec la Caisse Régionale de Sécurité Sociale dans les Mines
- Avenant n°1 à l'acte d'occupation temporaire Immeuble 42 rue Pasteur



2/DEBAT D' ORIENTATION BUDGETAIRE 2011 :

Monsieur le Maire rappelle les orientations budgétaires adoptées depuis 2001 à savoir : non augmentation des impôts communaux, contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement et poursuite de la politique d'investissement, et donne connaissance des engagements pluriannuels envisagés.

Malgré le désengagement de l'Etat et les incertitudes qui en découlent sur les ressources de la commune, la volonté de la majorité municipale est de poursuivre dans cette voie en privilégiant les actions en faveur de l'école et la formation, l'urbanisme et l'environnement, l'emploi et la solidarité, la vie associative, la valorisation du patrimoine communal.

-

3/GIRATOIRE RUES DESRUELLES, DE VASSY ET DES FUSILLES : signature du marché de travaux

Suite à la consultation réalisée pour les travaux d'aménagement d'un giratoire Rue Corneille Desruelles, de Vassy et des Fusillés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise RAMERY TP, dont l'offre s'élevant à 242 736.50 € H.T. est économiquement la plus avantageuse.

4/AVENANT n° 1 AU CONTRAT ASSURANCE SMACL « Véhicules à moteur »:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant N° 1 au contrat assurance SMACL « Véhicules à moteur »
Cet avenant n'engendre aucune augmentation de cotisation.

5/AVENANT n° 1 AU CONTRAT ASSURANCE SMACL « Dommages aux biens »:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant N° 1 au contrat assurance SMACL « Dommages aux biens »
Cet avenant n'engendre aucune augmentation de cotisation.

6/ACQUISITION ENSEMBLE IMMOBILIER :

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale, et en favorisant la création d'équipement public, le Conseil Municipal décide, à



l'unanimité, d'acquérir l'ensemble immobilier, sis 4-6 et 8 rue Jean-Jacques Rousseau, cadastré AB 494 selon le prix fixé par les services fiscaux, soit 200 000€.

7/PRISE EN CHARGE FRAIS OBSEQUES :

Considérant les articles L.2213-7 et L.2223-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais occasionnés par les obsèques de Mr Delrot Christian, décédé sur le territoire de la commune, et de solliciter le recouvrement des sommes avancées, sur la succession du défunt.

8/ENERGIES RENOUVELABLES – AIDE AUX PARTICULIERS :

Par délibérations des 29 février 2008 et 27 juin 2008, le Conseil Municipal a adopté un dispositif d'aide aux particuliers qui font le choix d'investir dans les énergies renouvelables. Compte tenu de la suppression de l'aide versée par le Conseil Régional, le Conseil Municipal a délibéré et décide, à l'unanimité, de continuer l'action entreprise et d'accorder, aux propriétaires occupants, des aides solaires thermiques et photovoltaïques, selon de nouvelles modalités.

9/OUVERTURE CENTRE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture d'un centre de loisirs, pour les enfants âgés de 3 à 17 ans, pendant la semaine du 18 au 22 avril 2011, avec restauration le midi. Ont été fixés les dates, tarifs, projets éducatifs et pédagogiques.

10/PERSONNEL COMMUNAL (modalités de travail à temps partiel)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'exercice du temps partiel à 75% pour un agent spécialisé des classes maternelles.

-